

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 22 33 54

	Page
La langue polonaise (A. MARTEL)	105
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE)	108
La vie politique (A. F.)	110
La vie économique (A. MERLOT)	113
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT)	126
Informations diverses	128

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM HILVETO-POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
L'ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.008

Adresse Télégr. :

BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone

CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter **les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Etranger.

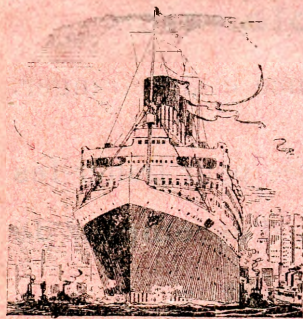
OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Etranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Etranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra, à l'*Agence A*, 147, boulevard Saint-Germain, à l'*Agence N*, 35, avenue Mac-Mahon à l'*Agence T*, 1, avenue de Villiers, à l'*Agence U*, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'*Agence AT*, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la *Compagnie Générale Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consuls de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M. HIERONIMKO ; Secrétaire Général : M. ÉTIENNE WLOSZCZEWSKI. — 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis en l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- Le « Sokol », Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°))
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- L'Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Étudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Vicomte de Jonghe, Administrateur délégué des Établissements Tencé, Paris ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Prince J. Radzwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat " ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages " ; S. Suzycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święciecki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Kozec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostroń, Ostrow-Lomza, Ostrow-Poznań, Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Stonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stalupce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wołyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechów.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reithahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque honifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA LANGUE POLONAISE (1)

La langue polonaise est langue officielle sur tout le territoire de la République, les wojewodies de Galicie Orientale exceptées, où le principe du bilinguisme a été adopté. C'est de plus, la langue maternelle de la majeure partie des citoyens polonais, elle est en usage également, hors du territoire de la République, dans certains districts de la Sibérie et dans une partie importante de la Prusse Orientale (région d'Allenstein). Ajoutons qu'il n'est pas exagéré de fixer à deux millions le nombre des Polonais qui dispersés tant en Lithuanie, qu'en Russie et en Ukraine, conservent entre eux l'usage de leur langue nationale.

*
**

Le polonais est une langue slave, et comme tel il entre dans la grande famille *indo-européenne*. C'est un rameau né de la même souche primitive que les langues romanes (français, italien, espagnol, roumain), germaniques (allemand, anglais, hollandais, etc.), indo-iraniennes (sanskrit, vieux perse, persan, etc.) ainsi que le grec, l'arménien, l'albanais, le lithuanien et le lette. La parenté n'est pas si éloignée qu'elle ne se décèle par des rapprochements faciles. Comparer par exemple le pol. *noc*, la nuit, avec le latin *nox*, le grec *nuks*, l'allemand *nacht*, le lithuanien *naktis*, le letton *nakts*, le sanscrit *nakti*, etc...

Les *langues slaves* se divisent en trois grands groupes : *oriental* (russe, russe blanc, petit russe ou ukrainien), *méridional* (bulgare, serbe, croate et slovène), *occidental* enfin dont les éléments sont le tchèque, le slovaque, le kachoube, le serbe de Lusace et le *polonais*. Cette simple répartition explique pourquoi un Polonais comprend assez facilement un Tchèque ou un Slovaque, alors qu'il lui est malaisé de se faire entendre d'un Russe. Ajoutons qu'il n'y a pas rapport de filiation entre le polonais et ce qu'on est convenu d'appeler le *vieux slave*, celui-ci est, en fait, un ancien parler de la région de Salonique et il n'a eu pour descendants directs que certains dialectes macédoniens, proches du bulgare. Le vieux slave eut dans les régions de foi orthodoxe une extraordinaire fortune, il fut la langue religieuse et parfois la langue littéraire. La Pologne recevant le christianisme de Rome n'a pas subi son influence.

*
**

Les *caractères linguistiques* essentiels du polonais sont les suivants : en phonétique, le polonais a perdu la quantité et s'est donné

(1) Analyse de la Conférence donnée, le 17 janvier 1924, au Cercle d'Etudes Polonaises de l'Association France-Pologne, par M. Antoine Martel, agrégé de l'Université, diplômé de l'Ecole des Langues Orientales vivantes, pensionnaire de la fondation Thiers.

un accent fixe. Il a été conservateur au contraire, en gardant les voyelles nasales *en* et *on* qui ont presque universellement disparu dans les langues slaves modernes. En morphologie, le polonais comme les autres langues slaves (bulgare excepté) possède une flexion nominale archaïque : déclinaison à sept cas, trois genres, des restes appréciables du duel et pas d'article. Son verbe est très pauvre en temps et en modes, mais il offre une richesse d'expression incomparable grâce au système dit de l'*aspect*, dont il est difficile, si l'on n'est slaviste ou sémitisant, de se faire une idée exacte. Le principe est le suivant : une flexion donnée n'a pas de valeur temporelle constante, elle donnera par exemple un futur ou un présent suivant la nature du verbe auquel elle est jointe. Aussi à chaque verbe français correspondent au moins deux verbes polonais.

Un point important à souligner est le fait que le polonais n'est pas seulement le nom générique donné à un ensemble de parlers (comme c'est le cas pour le serbe ou le bulgare), c'est aussi une *langue littéraire*, c'est-à-dire une *langue écrite commune* à tous les individus de culture polonaise, qu'ils soient de Wilno ou de Cracovie, de Poznan ou de Léopol. Ce très puissant organe d'*unité nationale*, le polonais se l'est constitué dès le xvi^e siècle, alors que la Russie a dû attendre la fin du xvm^e siècle pour se créer un instrument semblable, et que les langues slaves méridionales n'ont pas encore réussi parfaitement à se le donner.

*
**

Un bref aperçu du développement de la langue littéraire polonaise nous offre l'occasion de vérifier une fois de plus combien est juste la réflexion de Rivarol : « *On voit le caractère des peuples et le génie de leur langue marcher d'un pas égal, et l'un est toujours le garant de l'autre* ».

Au moyen âge, la Pologne comme tout l'Occident est de culture latine : le célèbre chroniqueur Dlugosz écrit en latin ainsi que l'astronome Kopernik. La crainte de voir se propager en langue vulgaire les doctrines hussites, pousse le clergé polonais à favoriser le plus possible l'usage de la langue de l'Eglise et pendant longtemps le latin sera presque une langue vivante pour tout Polonais un peu cultivé. Nous possédons pourtant des textes polonais du xiv^e et du xv^e siècle : *Sermons de Sainte Croix*, *Psautier de Saint Florian*, *Bible de la reine Sophie*, *Cantique « Bogurodzica »*, etc... On y note une influence latine et tchèque assez sensible et une grande maladresse dans la notation des sons propres au polonais et inconnus à l'alphabet latin.

Le xvi^e siècle marque la fin de cette période de tâtonnements. La langue littéraire polonaise s'épanouit soudain merveilleusement sous la triple influence du développement intense de la vie politique, de la Réforme et de la Renaissance. Aux diètes et aux diétines les discussions comme les motions se font en polonais. En 1670, à Lublin, le staroste Szafraniec interpelle rudement le maréchal de la diète qui veut encore latiniser : « Parle-nous polonais, Excellence, nous

sommes tous Polonais ici ». La Réforme nous vaut de nombreux livres religieux en langue vulgaire et la contre-Réforme les sermons puissants et pittoresques du célèbre Skarga. La Renaissance a son du Bellay avec Rej et son Ronsard avec Kochanowski, ami du reste du poète des « Amours » et qui assouplit et enrichit la langue dans des nouvelles, des satires, des épopées, une tragédie et de touchantes élégies : « Les Thrènes ». La prose est cultivée par un styliste délicat, Gornicki.

Le ^{xvii}^e siècle est le siècle de la grande expansion dans le monde oriental de la langue et de la littérature polonaises. Elles s'installent à Kiev comme à Moscou, « tenant » là où les Zolkiewski et les Chodkiewicz n'ont pu se maintenir et en plein milieu du ^{xviii}^e siècle un des créateurs de la langue littéraire russe moderne, Lomonosov, a encore à lutter contre la puissante influence des modèles polonais. Il n'est pas jusqu'aux lointains hospodars de Moldavie qui ne composent des poèmes dans la langue de Kochanowski. Ce siècle compte de plus, au moins deux grands écrivains, le mémorialiste Pasek et le poète Potocki, auteur d'une épopée nationale : *La Guerre de Chocim*.

L'influence française fut si puissante au ^{xviii}^e siècle en Pologne, qu'elle faillit être néfaste à la pureté de la langue, même chez un grand écrivain comme Krasicki; aussi la réaction nationale, qui précéda immédiatement les derniers partages, réclama-t-elle des réformes non seulement dans le domaine politique, mais encore dans le système d'éducation. L'œuvre entreprise par Konarski, puis par la « Commission d'Education » fut profonde et le siècle suivant n'oubliera pas cet exemple, il multipliera les sociétés d'instruction secrètes ou non, les écoles, les bibliothèques et contribuera ainsi à maintenir, en dépit de toutes les persécutions, avec la langue le sentiment national polonais.

Le ^{xix}^e siècle est vraiment un très grand siècle dans l'histoire de la nation polonaise. La Pologne a beau être écartelée, une même âme anime ses membres séparés, maintenant « l'unité de culture, condition indispensable de l'unité de langue » (Meillet). « Voici que la Pologne a pris conscience d'elle-même », s'écrie Krasinski dans la préface de son *Aurore* (1843). Et de fait, jamais la Pologne n'a eu un sentiment aussi net de son *originalité* et de sa vitalité qu'après les partages. Cette merveille, ce progrès dans la vie nationale, elle le doit à ses grands écrivains du siècle dernier. Non seulement ils furent des « agents de liaison » parce qu'ils étaient lus partout, mais ils élaborèrent et enrichirent peu à peu la conscience de la nation. Non seulement ils dirent à la Pologne sa grandeur passée, protestèrent contre l'injustice de ses souffrances, mais *il lui révélèrent ce qu'elle était*. Qui dira du point de vue linguistique comme du point de vue national l'importance de cette épopée familière universellement aimée qu'est le *Pan Tadeusz* de Mickiewicz? Qui dira celle de la populaire *Trilogie* de Sienkiewicz, qui remet en mémoire avec tout le glorieux passé du pays, les vieilles et savoureuses tournures de la langue? Voici Reymont qui raconte longuement le paysan

polonais et enrichit la langue littéraire de tout le vocabulaire de la vie humble à la campagne; puis, Zeromski, Wyspianski qui enchâssent dans leur style ces mots brillants et durs que roule la mer glauque des parlers...

*
**

Les titres de gloire, on le voit, ne manquent pas à la langue polonaise. Elle est passée très tôt à l'état supérieur de langue de civilisation et depuis la Renaissance à nos jours, elle n'a cessé d'être cultivée. A plusieurs moments de son histoire, elle a connu l'expansion lointaine. Elle a triomphé victorieusement de cent cinquante années de persécutions; et tout en fortifiant la conscience nationale, elle a produit des chefs-d'œuvre, elle s'est affinée et enrichie. C'est à présent un bon instrument qui ne déçoit point celui qui l'emploie, qu'il soit savant ou poète. Le génie d'une langue n'est pas sans rapport avec le génie d'une nation; rappelons-nous la pensée de Rivarol. Mickiewicz avait raison : « La Pologne, c'est quelque chose de grand ».

A. MARTEL.

LA " DOULCE " FRANCE

XXXVI. — LES ÉTRANGERS EN FRANCE.

De tout temps, il y avait en France un très grand nombre d'étrangers; s'ils y venaient, et s'ils y viennent, c'est qu'ils s'y trouvaient et qu'ils s'y trouvent bien. Hospitalière, la France les laissait et les laisse vivre en paix, sous une législation large d'esprit, appliquée d'ailleurs, même dans les cas de conflits, avec très peu, parfois trop peu, de rigueur. Depuis la guerre, pour des raisons que tout le monde connaît, cette immigration s'est accrue; la législation à l'égard des étrangers est restée la même ou presque, avec quelques règlements administratifs ou de police en plus, visant la sécurité nationale, mais au fond ne gênant nullement ni l'arrivée, ni le séjour de qui que ce soit et en quoi que ce soit.

Néanmoins, depuis quelques années, un peu partout dans le monde, s'est répandue une légende colportée par ses ennemis, que la France, souffrant du manque de sa natalité, et pour combler les vides de la guerre, aurait l'intention de mener « en douce », mais tout à fait sciemment, la francisation des étrangers, auxquels elle offre l'hospitalité ou qu'elle fait venir par ses bureaux de recrutement établis dans les autres pays. Et cette légende, propagée adroitement, a même pu trouver crédit dans les pays amis et alliés de la France.

Or, celui qui connaît tant soit peu la France et ses traditions à ce sujet; qui sait observer la vie française, comprendre ce qu'on lui dit (et ceci est très important, car souvent les étrangers ne comprennent

pas ce qu'on leur dit), peut facilement se rendre compte que cette assertion est absolument fausse; que non seulement la France ne fait rien et ne fera jamais rien pour « dénationaliser » les étrangers qui séjournent sur son sol mais qu'elle ne le voudrait pas, car elle sait très bien que parmi les immigrés, à côté des éléments « bons », il y a parfois des éléments « indésirables », et souvent des éléments franchement « mauvais ». Preuve matérielle d'ailleurs : la loi sur la naturalisation est actuellement plus sévère et elle comporte beaucoup plus de restrictions depuis la guerre.

Ajoutons toutefois, pour être exact, qu'il peut y avoir et qu'il y a certainement des Français, — n'y a-t-il pas des rêveurs et des farceurs partout? — qui s'imaginent qu'en « dénationalisant » les étrangers, et en en faisant des citoyens français, on pourrait parer à la faible natalité passagère de la France. Mais ces Français ne sont pas la majorité, et ne représentent pas l'opinion autorisée de la nation et du pays.

On a voulu voir dans certaines difficultés que font les autorités françaises aux immigrés, sur le terrain scolaire en premier lieu, des preuves d'une politique de « dénationalisation ». Or ces difficultés n'ont rien de commun avec la question : elles sont le résultat logique des lois fondamentales françaises au sujet de l'enseignement et de l'instruction publique.

Faire grief à la France qu'elle veut « dénationaliser » qui que ce soit, c'est presque autant que d'affirmer qu'elle possède des visées impérialistes; l'un et l'autre est faux, et répandu par les ennemis de la France, extérieurs et intérieurs. Laissons-les faire, mais voyons clair : la France est le pays certainement le plus hospitalier pour les étrangers, mais c'est un pays policé, qui possède ses lois et qui veut que ces lois soient strictement observées. Et à part cela, le pays, la nation et les autorités sont « bon enfant » et accommodants, mais il faut les « prendre » par le bon côté, car en les prenant par le « mauvais », on pourrait perdre et compromettre la cause.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA POLOGNE.

Le comte Maurice Zamoyski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a fait, le 13 février, devant la Commission des Affaires extérieures de la Diète polonaise, un exposé depuis longtemps attendu.

Le fait le plus important de la politique européenne, a dit en substance le ministre, est le changement d'attitude des puissances à l'égard de la Russie. Cette évolution s'est manifestée par la reconnaissance *de jure* de la Fédération des Soviets par l'Angleterre et l'Italie et par la conclusion d'un traité entre l'Italie et la Fédération des Soviets. D'autres Etats en tiennent compte, et il en résultera l'établissement de relations normales entre la Fédération des Soviets et les pays de l'Europe occidentale, ce qui sera une garantie de plus du caractère pacifique de la politique russe.

La reconnaissance *de jure* ouvre la voie à des relations commerciales avec la Fédération des Soviets. C'est conscient de cet état de choses que le gouvernement polonais a, dans les instructions qu'il a données à M. Darowski, le nouveau ministre de Pologne à Moscou, insisté particulièrement pour que, parallèlement à son activité politique, celui-ci ne néglige pas le côté économique de sa mission. Le choix du représentant de la Pologne en Russie est une indication sur l'orientation de la politique polonaise à ce point de vue. La base des relations entre la Pologne et la Fédération des Soviets continuera bien entendu à être le traité de Riga dont toutes les clauses seront intégralement exécutées.

L'état d'esprit des Allemands ne permet pas encore d'affirmer à coup sûr que le développement de l'Allemagne sera pacifique. C'est pourquoi il importe au plus haut point à la Pologne de rester en étroit contact avec les Etats qui veillent au maintien de la paix. La conclusion du traité qui unit la France et la Tchécoslovaquie doit donc être envisagée avec satisfaction. Les dernières déclarations de M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, à la Commission des Affaires extérieures permettent d'espérer une amélioration des relations polono-tchécoslovaques. Dans la pensée du comte Maurice Zamoyski, travailler à cette amélioration est une des tâches les plus importantes du gouvernement polonais. Le ministre est persuadé qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, toutes les causes de conflit pourront être éliminées à l'amiable. Il faut seulement qu'un esprit de conciliation préside au règlement de tous les litiges que peut engendrer la situation géographique des deux Etats limitrophes, et qu'il se manifeste par le renoncement à de petits avantages pour en obtenir de plus élevés. La position des minorités polonaises en Tchécoslovaquie se modifiera, et les questions relatives

à des territoires de peu d'étendue perdront de leur acuité. Il y a lieu d'espérer qu'on en aura fini, une fois pour toutes, avec la question de Jaworzina dont s'occupe la Commission de délimitation. Bien que cette question soit entrée dans une phase contraire aux aspirations polonaises, elle ne peut plus, au moment de son règlement irrévocable, jouer un rôle quelconque dans les relations entre les deux pays.

Le ministre des Affaires étrangères a fait ressortir ensuite l'importance de la question de Memel; il a exprimé le regret que le point de vue adopté par le gouvernement lithuanien ne fût pas suffisamment compte du point de vue polonais. La Société des Nations considère comme un devoir pour elle de résoudre définitivement la question de Memel.

Rien ne permet de croire que le nouveau gouvernement qui vient de prendre le pouvoir en Grande-Bretagne s'écarte considérablement de la ligne de conduite suivie jusqu'ici par la politique britannique. Les déclarations de M. Mac Donald permettent d'espérer une entente entre la France et l'Angleterre.

Le ministre conclut en remarquant que la conférence des Etats baltes, qui doit se réunir le 16 à Varsovie, n'est dirigée contre personne et n'a pas d'autre but que de travailler concrètement au développement pacifique de ces Etats.

LA CONFÉRENCE DES PAYS BALTIQUES.

La conférence des pays baltiques s'est ouverte, à Varsovie, le 16 février 1924 en présence des ministres des Affaires étrangères de la Finlande, de l'Esthonie, de la Lettonie et de la Pologne. Le comte Zamoyski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a été élu président de la conférence. Dans son discours d'ouverture, il a dit que cette conférence des pays baltiques, la septième depuis 1920, est une nouvelle étape dans la voie où les pays baltiques et la Pologne se sont engagés il y a quatre ans.

Le rapprochement qui s'est produit entre la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie et la Pologne peut être considéré comme constituant un groupement des pays baltiques. Ce groupement poursuivra un programme absolument pacifique visant au maintien du statut international et à la consolidation intérieure des quatre pays voisins tant dans le domaine politique que dans le domaine économique. La conférence actuelle a pour but de permettre un échange de vues sur la situation internationale présente et de trouver les moyens de rendre aussi efficaces que possible les efforts faits en commun par les pays intéressés dans les domaines politique, économique et intellectuel. M. Ackell, ministre d'Esthonie, a ensuite, au nom des pays baltiques, remercié la Pologne de l'accueil fait aux délégués. Après avoir montré l'esprit pacifique dont sont animés les pays baltiques, il a dit qu'ils sentent pleinement la nécessité d'une collaboration étroite avec la Pologne. Ils comprennent en effet l'importance qu'a pour chacun d'eux l'aide et l'appui qu'ils peuvent se prêter dans les affaires internationales.

La séance de clôture de la conférence des pays baltiques a eu lieu, le 18 février : tous les problèmes à l'ordre du jour ont été examinés dans un esprit de parfaite solidarité.

A la suite de la conférence, l'Agence télégraphique polonaise (P. A. T.) a publié le communiqué officiel suivant :

Les ministres des Affaires étrangères d'Esthonie, de Finlande, de Lithuanie et de Pologne ayant examiné la situation politique générale au cours de la conférence qui s'est réunie les 16 et 17 février à Varsovie, ont constaté le complet accord des quatre gouvernements en ce qui concerne les buts pacifiques de leur politique, et la nécessité d'une collaboration permanente dans les questions intéressant les quatre pays. Les ministres ont souligné en même temps la nécessité du maintien de la paix sur la base des traités existants, ainsi que du développement des relations commerciales entre les pays de l'Europe orientale. La conférence a approuvé le projet d'une convention qui sera signée aussitôt que les différents pays intéressés l'auront adoptée.

La conférence a reconnu l'opportunité d'une collaboration et d'une action commune dans les questions concernant les quatre pays intéressés. Pour étendre la collaboration dans le domaine de la presse et pour améliorer les communications télégraphiques et postales, il a été décidé de convoquer une conférence technique et d'établir un contact direct entre les agences télégraphiques des quatre pays. Enfin, la conférence a décidé de publier une proclamation relative à la collaboration des quatre pays dans le domaine intellectuel, artistique, sportif et économique. Une conférence commune des commissions de codification sera convoquée prochainement en vue de résoudre les questions d'ordre juridique. La prochaine conférence des pays baltiques se réunira à Helsingfors.

M. YOUNG ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA POLOGNE.

M. Young, ce financier anglais qui avait été appelé à titre consultatif par un précédent Ministère polonais, vient de quitter la Pologne, après avoir déposé un mémorandum.

Ce document rappelle des faits bien connus sur les origines des difficultés de la Pologne; il souligne les richesses économiques du pays, et, afin d'apporter sa contribution théorique à la réforme financière, entreprise d'ailleurs avant le dépôt de ses conclusions, il énonce quelques vérités de bon sens.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE.

Par décret en date du 17 février 1924, le général Ladislas Sikorski est nommé ministre de la guerre en remplacement du général Casimir Sosnkowski.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Un décret du 16 février 1924 institue un droit de sortie de 10 % sur la valeur des animaux suivants, à l'exception de ceux destinés aux colonies, possessions et pays de protectorat français, de la Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien : chevaux, juments et poulains, hormis les animaux de race pure inscrits au livre généalogique de leur race (n° 1 du tarif douanier français); chevaux destinés à la boucherie (n° 1 bis); mules et mulets (n° 2); ânes et ânesses (n° 3).

Le droit est fixé, dans les mêmes conditions, à 15 p. 100 pour les fromages de toutes sortes (n° 36) et les légumes secs (n° 80); à 10 p. 100 pour les légumes frais (extrait du n° 158), et à 8 p. 100 pour les fourrages (extrait du n° 164).

*
**

Un décret du 16 février 1924 prohibe la sortie des marchandises suivantes : laines y compris celles d'alpaga, de lama, de vigogne, de yack, le poil de chameau et de chèvre cachemire, y compris les déchets de laine, et les chiffons de laine neufs (n° 23 du tarif douanier français); coton (n° 141); déchets de coton et déchets de fil de coton (n° 141 bis).

Toutefois des exceptions pourront être autorisées dans les conditions qui seront déterminées par le ministre des Finances.

Dans cet ordre d'idées, aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 26 février 1924, les laines peignées, les laines peignées teintes et les déchets de laine (ex. du n° 23) pourront, jusqu'à nouvel ordre, être exportées sans autorisation spéciale.

*
**

Un décret du 22 février 1924 prohibe, jusqu'au 1^{er} mai 1924, la sortie de légumes frais (extrait du n° 158 du tarif douanier français) : des exceptions pourront être autorisées sous réserve du droit précité de 10 % *ad valorem* et dans les conditions fixées par le ministre des Finances (Voir à ce sujet la note publiée dans le *Journal Officiel* du 27 février 1924, page 2044).

*
**

Aux termes d'un décret du 23 février 1924, l'accès des bourses des valeurs en France ne sera autorisé aux étrangers, à partir du

1^{er} mars 1924, que sur présentation d'une carte délivrée par les autorités compétentes.

* *

Le *Journal Officiel* du 26 février 1924 publie la loi du 23 février 1924 relative au régime fiscal des assurances contractées auprès d'assureurs étrangers.

Pologne.

Un décret du 9 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 14 février 1924 (n° 14, pos. 129), modifie la tarification douanière applicable aux marchandises, visées par les numéros suivants du tarif douanier polonais : 2, p. 1; 6, p. 1; 6, p. 2 b; 18, p. 1, 2 et 3; 20, p. 1 et 2; 25, p. 1 a; 28, remarque 3; 30; 37, p. 4 a, b; 43, p. 1 b; 50; 53; 88, p. 1.

II. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA SITUATION FINANCIÈRE EN POLOGNE.

Le Gouvernement polonais poursuit, avec fermeté, l'œuvre de restauration financière, dont nous avons précédemment indiqué les principales étapes.

Sa première tâche a consisté à « valoriser », c'est-à-dire à fixer en francs-or les différents revenus de l'Etat polonais : impôts directs, impôts indirects, taxes douanières à l'importation et à l'exportation, tarifs de chemins de fer, etc. (Voir, sur la question, *la Pologne* du 15 janvier 1924, pages 43 et suivantes).

Puis, autorisé par la loi du 11 janvier 1924, il a pris toute une série de mesures, destinées à exercer une influence décisive sur la situation financière de la Pologne : diminution des délais de paiement des impôts; augmentation du taux des diverses contributions; économies; émissions de différents types d'emprunts (Voir, sur la question, *la Pologne* du 15 février 1924, pages 93 et suivantes).

Enfin, un décret du 20 janvier 1924 a fixé le nouveau système monétaire polonais, dont la mise en application sera fixée ultérieurement (Voir, sur la question, *la Pologne* du 15 février 1924, pages 95 et 96); un autre décret du 20 janvier 1924 a approuvé les statuts de nouvelle « Banque de Pologne » (Voir, sur la question, *la Pologne* du 15 février 1924, page 96).

Quelques premiers résultats : l'inflation fiduciaire a été arrêtée le 1^{er} février 1924; elle s'élevait à cette date à 177.965.426 millions 240.907 marks-papier polonais.

Le budget de l'Etat polonais est désormais en équilibre; comme on pourra le constater par les notes, insérées ci-dessous, l'effort a été considérable : deux grandes sources de dépenses (crédits aux industriels, principalement aux fabriques de Lodz et déficit des chemins de fer) ont été rigoureusement supprimées.

La proportion du mark-papier polonais au franc-or tend à se stabiliser; on en jugera par le tableau suivant qui donne, depuis le

1^{er} janvier 1924, le cours quotidien du franc-or en marks-papier polonais (d'après les arrêtés du ministre des Finances, publiés, chaque jour, par le *Monitor Polski*).

	Valeur du franc-or en marks-papier polonais		Valeur du franc-or en marks-papier polonais
1 ^{er} janvier 1924 ...	1.220.000	27 janvier	1.920.000
2 — ...	1.220.000	28 — ...	1.920.000
3 — ...	1.230.000	29 — ...	1.920.000
4 — ...	1.230.000	30 — ...	1.910.000
5 — ...	1.280.000	31 — ...	1.900.000
6 — ...	1.390.000		
7 — ...	1.410.000	1 ^{er} février	1.840.000
8 — ...	1.410.000	2 — ...	1.830.000
9 — ...	1.580.000	3 — ...	1.830.000
10 — ...	1.950.000	4 — ...	1.830.000
11 — ...	1.910.000	5 — ...	1.830.000
12 — ...	1.900.000	6 — ...	1.810.000
13 — ...	1.890.000	7 — ...	1.800.000
14 — ...	1.890.000	8 — ...	1.800.000
15 — ...	1.890.000	9 — ...	1.800.000
16 — ...	1.900.000	10 — ...	1.800.000
17 — ...	1.900.000	11 — ...	1.800.000
18 — ...	1.900.000	12 — ...	1.800.000
19 — ...	1.900.000	13 — ...	1.800.000
20 — ...	1.890.000	14 — ...	1.800.000
21 — ...	1.900.000	15 — ...	1.800.000
22 — ...	1.900.000	16 — ...	1.800.000
23 — ...	1.890.000	17 — ...	1.800.000
24 — ...	1.900.000	18 — ...	1.800.000
25 — ...	1.910.000	19 — ...	1.800.000
26 — ...	1.910.000	20 — ...	1.800.000

Ce cours de 1.800.000 s'est maintenu jusqu'au 26 février, dernière date pour laquelle nous ayons reçu des renseignements, au moment où nous rédigeons la présente note.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce cours journalier le cours moyen mensuel du franc-or, en 1920, 1921, 1922, 1923 tel qu'il résulte des informations fournies par *Przemysł i Handel*, organe du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie, dans le numéro du 3 janvier 1924.

Ces cours sont également libellés en marks-papier polonais.

	1920	1921	1922	1923
	Valeur du franc-or en marks-papier polonais			
Janvier	26,56	147,98	601,02	5.015,5
Février	29,93	157,81	729,20	8.032,7
Mars	29,93	166,39	809,77	8.291,0
Avril	37,37	157,81	750,91	8.586,3
Mai	39,28	168,57	785,04	9.479,7

	1920	1921	1922	1923
	Valeur du franc-or en marks-papier polonais			
Juin	29,81	243,79	825,76	16.042,6
Juillet	34,14	377,70	1.084,44	24.475,5
Août	42,57	442,57	1.477,90	46.209,0
Septembre	48,62	860,35	1.512,07	53.764,4
Octobre	54,28	878,39	2.166,45	200.375,0
Novembre	84,55	658,41	3.084,26	447.844,0
Décembre	110,14	608,33	3.410,03	956.506,0

Voici d'autre part les cours moyens mensuels, en marks-papier polonais, de la livre sterling, du dollar des Etats-Unis d'Amérique et du franc français, à la Bourse de Varsovie, en 1923.

	1 livre sterling en marks polonais	1 dollar en marks polonais	1 fr. français en marks polonais
Pair	20,43	4,20	0,81
Janvier 1923	118.980	25.353	1.693
Février	195.662	41.580	2.595
Mars	202.406	42.697	2.739
Avril	208.700	44.698	3.004
Mai	228.178	49.000	3.283
Juin	402.046	86.055	5.523
Juillet	585.702	127.731	7.550
Août	1.106.745	237.041	13.495
Septembre	1.289.400	282.507	16.614
Octobre	4.690.409	1.033.784	61.706
Novembre	10.079.724	2.297.859	126.880
Décembre	22.117.038	5.078.269	265.748

Enfin, la baisse des prix semble se préciser : certes l'Office de Statistique de la République polonaise, a enregistré, pour la deuxième moitié du mois de janvier 1924, une hausse du coût de la vie de 31 p. 100, par rapport à la première moitié de ce mois; mais, les prix de gros, qui devancent toujours les prix de détail, ont baissé dans la même période de 6 p. 100 : d'après diverses informations, ce mouvement aurait tendance à se généraliser et à s'accroître; on cite même pour divers produits ou marchandises, dans le courant du mois de février, une baisse considérable.

Un pareil événement a été accueilli avec la plus grande satisfaction : en effet rien de semblable n'avait été constaté depuis longtemps; dans cet ordre d'idées, nous indiquons, dans le tableau suivant, les indices mensuels moyens des prix de gros à Varsovie, en 1923 (le chiffre de 1914 étant ramené à 1), des marchandises retenues pour ce travail par l'Office de Statistique, indices que nous comparons à ceux du cours du dollar pendant la même période (la valeur de 1914 étant également ramenée à 1).

	Indices des prix de gros de l'ensemble des marchandises	Indices du cours du dollar à Varsovie
1914	I	I
Janvier 1923	5.446	7.802,9
Février	8.518,1	11.520,3
Mars	9.885,0	10.187,2
Avril	10.589,2	11.099,7
Mai	11.253,5	12.513,2
Juin	18.814,1	24.107,1
Juillet	30.699,7	40.000,0
Août	52.946,8	59.206,2
Septembre	73.022,0	75.873,0
Octobre	273.884,3	401.275,5
Novembre	679.437	829.047,6
Décembre	1.483.007	1.489.583

On remarquera que les prix de gros se rapprochaient sensiblement de la valeur or, en décembre 1923.

	Rapport des prix de gros à la valeur-or
1914	100
Janvier 1923	69,1
Février	73,2
Mars	96,0
Avril	94,4
Mai	89,0
Juin	77,3
Juillet	76,7
Août	88,5
Septembre	95,2
Octobre	68,2
Novembre	81,9
Décembre	99,8

Les salaires des ouvriers, qui augmentaient auparavant en proportion du coût de la vie, sont depuis le 1^{er} février 1924, calculés en « zloty »; par exemple, le contrat collectif de l'industrie textile, conclu au commencement du mois de février, fixe les salaires, pour un temps indéterminé, en « zloty ». Ce précédent est suivi dans toutes les branches de l'industrie.

LE TRÉSOR POLONAIS EN 1923.

L'administration polonaise des finances vient de publier des renseignements généraux sur la situation du Trésor polonais en novembre et en décembre 1923.

En novembre 1923, les recettes du Trésor se sont élevées à 9.164 milliards de marks polonais, alors que les dépenses atteignaient 16.533 milliards; il en est résulté un déficit de 7.369 milliards, auquel il faut ajouter le déficit provenant de l'exploitation du réseau ferré, soit 9.098 milliards de marks polonais; au total,

le Trésor polonais a dû faire face, en novembre, à 16.467 milliards de marks polonais, non couverts par des recettes correspondantes : on remarquera que le seul déficit des chemins de fer polonais a englouti la presque totalité des revenus du Trésor.

La situation ne s'est pas améliorée en décembre : recettes : 30.556 milliards de marks polonais; dépenses : 51.608 milliards; déficit du budget normal : 21.052 milliards, qui s'augmente du déficit des chemins de fer (40.597 milliards); déficit global : 61.649 milliards, soit, en francs suisses, 69,5 millions.

Pour l'ensemble de l'année 1923, le Trésor polonais a dépensé 86.264 milliards de marks polonais (698 millions de francs suisses) et encaissé 49.621 milliards de marks polonais (389,7 millions de francs suisses); le déficit s'est donc élevé à 36.643 milliards de marks polonais, qui s'augmentent du déficit d'exploitation des chemins de fer, 58.671 milliards de marks polonais (323,7 millions de francs suisses). Le déficit total, que le Trésor polonais a dû couvrir au cours de l'année 1923, est de 95.314 milliards de marks polonais, soit 632 millions de francs suisses.

On remarquera que l'énorme « gonflement » des dépenses ou des recettes, libellées en marks polonais, au cours des deux derniers mois de l'année 1923, provient non pas d'une augmentation réelle, mais de la baisse considérable de la devise polonaise : en « zloty » polonais, les diverses positions du budget se présentent mensuellement, sans ces différences vertigineuses.

Calculées en « zloty », les recettes et les dépenses de l'Etat polonais pendant l'exercice 1923 s'établissent comme il est indiqué dans le tableau suivant (en ne tenant pas compte des sommes afférentes aux chemins de fer) :

	Recettes (en milliers de « zloty »)	Dépenses (en « zloty »)
Janvier 1923	34.863	65.982
Février	21.767	47.190
Mars	23.310	79.361
Avril	34.506	60.082
Mai	55.750	73.220
Juin	45.818	75.021
Juillet	41.358	56.363
Août	35.487	67.713
Septembre	38.367	67.648
Octobre	31.209	61.260
Novembre	28.775	52.292
Décembre	35.629	60.467
Totaux	371.021	691.578

Par rapport à l'année 1922, et en raison de la baisse de la devise polonaise, à laquelle nous venons de faire allusion, l'année 1923 a fourni au Trésor des revenus moins abondants : 250 millions de francs suisses au lieu de 309 (en marks polonais, 40.259 milliards au lieu de 385).

Mais on doit constater que les rentrées se sont développées progressivement au cours de l'année écoulée : calculées en valeur stable, en francs suisses, elles ont en effet représenté, pendant le premier semestre 1923, 57,6 %; pendant les huit premiers mois de 1923, 66,7 %; pendant les onze premiers mois de 1923, 76,7 %; pendant l'année entière, 80,9 % des rentrées de la période correspondante de 1922. Cette amélioration provient surtout des sommes payées d'avance par les contribuables au titre de l'impôt sur la fortune.

Depuis le 1^{er} janvier 1924, les impôts sont calculés en valeur or et perçus sur cette base : le Trésor ne souffrira donc plus des variations excessives de la valeur polonaise.

LE BUDGET DE L'ÉTAT POLONAIS EN FÉVRIER 1924.

Faisant application des principes qu'il a adoptés en vue d'assurer la réforme financière, le Gouvernement polonais a établi, pour le mois de février 1924, le budget des recettes et des dépenses de l'Etat; c'est le premier budget de l'Etat polonais qui ne se solde pas par un déficit appréciable : les recettes s'élèvent en effet à 88.150.491 « zloty » et les dépenses à 88.635.680 « zloty ».

Ces deux sommes se répartissent de la manière suivante :

1^o Budget administratif. — Recettes : 80.568.123 « zloty »; dépenses : 87.776.233 « zloty »;

2^o Budget des entreprises de l'Etat. — Recettes : 3.880.368 « zloty »; dépenses : 859.447 « zloty »;

3^o Budget des monopoles d'Etat. — Recettes : 3.702.000 « zloty ».

Les recettes et les dépenses du budget administratif se subdivisent de la manière suivante :

RECETTES.

(En « zloty ».)

1. Présidence de la République	»
2. Diète et Sénat	»
3. Contrôle de l'Etat	»
4. Présidence du Conseil des Ministres	26.719
5. Ministère des Affaires Etrangères	368.853
6. — de la Guerre	166.312
7. — de l'Intérieur	455.526
8. — du Trésor	65.072.328
9. — de la Justice	295.082
10. — du Commerce et de l'Industrie	375.198
11. — des Chemins de Fer	1.230
12. — de l'Agriculture et des biens domaniaux..	699.180
13. — de l'Instruction Publique et des Cultes ..	4.690
14. — des Postes et Télégraphes	6.243.787
15. — de la Santé Publique	261.721
16. — des Travaux Publics	6.572.143
17. — du Travail et de la Protection Sociale ..	19.002
18. — de la Réforme agraire	6.344
Total	80.568.123

DÉPENSES.

(En « zloty ».)

1. Présidence de la République	14.813
2. Diète et Sénat	166.901
3. Contrôle de l'Etat	159.310
4. Présidence du Conseil des Ministres	180.452
5. Ministère des Affaires Etrangères	1.380.983
6. — de la Guerre	37.382.267
7. — de l'Intérieur	10.854.390
8. — du Trésor	6.242.403
9. — de la Justice	3.133.355
10. — de l'Industrie et du Commerce	337.453
11. — des Chemins de Fer	143.737
12. — de l'Agriculture et des Biens domaniaux..	782.029
13. — de l'Instruction Publique et des Cultes ..	18.731.003
14. — des Postes et Télégraphes	3.139.911
15. — de la Santé Publique	387.722
16. — des Travaux Publics	3.882.866
17. — du Travail et de la Protection Sociale ...	506.549
18. — de la Réforme agraire	350.089
Total	87.776.233

Le budget des entreprises de l'Etat s'établit comme il est indiqué dans le tableau ci-après (les numéros d'ordre renvoient à l'énumération du budget administratif et indiquent les Ministères auxquels ressortissent ces entreprises : ce tableau indique seulement le solde net des recettes ou des dépenses.

	Recettes (en zloty)	Dépenses (en zloty)
4. Imprimerie de l'Etat	13.934	»
<i>Monitor Polski</i>	18.728	»
6. Arsenaux	»	791.924
8. Ateliers graphiques de l'Etat	»	»
10. Etablissements miniers, métallurgiques et industriels	805.410	»
11. Chemins de fer	»	»
12. Agriculture :		
a) biens domaniaux	25.902	»
b) forêts domaniales	3.008.197	»
14. Postes et Télégraphes :		
a) ateliers des appareils télégraphiques et téléphoniques	»	13.272
b) radiotélégraphie	»	6.486
15. Stations thermales	»	47.765
17. Etablissements pour les émigrants et écoles industrielles pour les invalides	8.197	»
Totaux	3.880.368	859.447

Enfin, les monopoles d'Etat donnent, nets, les revenus suivants :

Saccharine	« zloty »	2.000
Sel		1.200.000
Tabac		2.500.000
Total		3.702.000

LES DETTES DE L'ETAT POLONAIS.

Le *Monitor Polski* du 19 janvier 1924 publie un état des dettes de l'Etat Polonais, au 30 juin 1923 : cet état, signé du président de la Commission de Contrôle, M. W. Trampczynski, maréchal du Sénat, et du secrétaire, M. W. Lypacewicz, député à la Diète, donne les renseignements suivants :

I. — DETTES INTÉRIEURES.

a) A intérêts.

	Marks polonais
Emprunt d'Etat 5 % 1918 « Asygnaty »	106.009.080
Emprunt d'Etat 5 % à long terme de 1920 « Odrodzenia » ..	3.257.891.200
Emprunt d'Etat 5 % à court terme de 1920	1.370.340.900
Emprunt d'Etat 4 % de 1920 « Miljonowka »	4.944.381.000
Emprunt or 8 % de 1922(en « zloty » 11.583.850)	11.583.850.000
Billets du Trésor 4 %, série I	14.561.000
Billets du Trésor 5 %, série II	33.900.000
Billets du Trésor 5 %, série III	14.671.100.000
Billets du Trésor 5 %, série IV	133.239.250.000
Bons du Trésor 6 %, série A. B. C. D. (en « zloty » 36.327.900)	
Total (en marks polonais)	169.221.283.180
Total (en « zloty »)	47.911.750

b) En espèces.

Dettes d'Etat à la P. K. K. P. (en marks polonais) 2.972.500.000.000

II. — DETTES EXTÉRIEURES.

a) Dettes en Amérique.

	Dollars
Emprunt émis en dollars	19.269.000
Office du blé des Etats-Unis (Unit. St. Grain Corp)	24.312.509,37
American Relief Adm.	51.671.749,36
Commission de Liquidation	57.385.667,20
Département de la Marine	2.266.709,66
Département de la Guerre	20.311.817,80
Office de la Marine Marchande	3.783.889,60
The Baldwin Locomotive Works	6.965.000
Service Motor Trust Comp. Walash Indiana	187.900
Croix-rouge Américaine	226.189,80
Total	186.529.432,79

b) *Dettes en France.*

	<i>Francs français</i>
Equipement de l'armée Haller	265.753.182,14
Entretien de la division de Sibérie	50.000.000
Frais d'entretien du Comité national polonais à Paris	1.650.000
Achat de matériel de guerre	429.600.000
Crédit de guerre (fourniture de matériel) 1920	17.625.374,85
Transports militaires	12.000.000
Rapatriement des prisonniers de guerre de Sibérie	229.847,30
Comp. de Chemins de Fer privées	3.000.000
Total	779.858.404,29

c) *Dettes en Angleterre.*

Gouvernement anglais	liv. st.	4.530.818,0/3
----------------------------	----------	---------------

d) *Dettes en Italie.*

Gouvernement italien	lires	75.000.000
----------------------------	-------	------------

e) *Dettes en Hollande.*

Département d'Etat de l'habillement	fl. hol.	12.318.833,34
Achat de semences d'avoine		381.886,76
Frais de rapatriement des prisonniers de guerre		36.800
Total		12.737.520,10

f) *Dettes en Norvège.*

Achat de harengs en 1920	cour.	13.241.835,53
— — 1921		3.253.581,94
Rapatriement des prisonniers de guerre (liv. st. : 1.288) ..		29.440
Total	cour.	16.526.857,47
	et liv. st.	1,288

g) *Dettes au Danemark.*

Frais de rapatriement des Polonais	cour.	64.400
Frais de la mission vétérinaire		194.157,26
Achat des semences d'avoine		100.292,55
Total		358.849,81

h) *Dettes en Suède.*

Avoine	cour.	128.000
Rapatriement des prisonniers de guerre		45.080
Achat de machines pour l'industrie privée		1.800.000
Total		1.973.080

i) *Dettes en Suisse.*

Rapatriement des prisonniers de guerre	fr. suis.	73.600
--	-----------	--------

III. — GARANTIES FINANCIÈRES.

Accordées aux villes (A), pour une somme de ..	cour. austr.	28.000.000
— Sociétés et Associations (B) ...	marks pol.	750.500.000
— — — (B)	liv. st.	143.083
— propriétaires des « papiers de valeur »	marks pol.	7.600.000.000
— à la Société Pol. de Crédit Ind. ...	liv. st.	20.000.000

IV. — OBLIGATIONS DU TRÉSOR DE L'ÉTAT.

remises à la Caisse Nationale Polonaise des Prêts pour garantie :

- a) des dettes en espèces (p. I, b) du Trésor de l'État à la Caisse Pol. des Prêts pour la somme de marks pol. 3.000.000.000.000
- b) du crédit ouvert, à la P. K. K. P., au Syndicat des Banques Polonaises pour la somme de marks pol. 15.000.000.000

LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES DEVISES EN POLOGNE.

Dans la *Pologne* du 15 août 1923, pages 175 et suivantes, nous avons publié la traduction d'un arrêté du 27 juillet 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 28 juillet 1923, qui « réglemente les opérations de devises et de valeurs étrangères ainsi que les opérations d'argent avec l'étranger ».

Un arrêté du 30 janvier 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 5 février 1924, vient de publier diverses modifications aux articles 13, 14, 19, 24, 25, 26 et 55 de l'arrêté du 27 juillet 1923, qui sont destinées à mettre ce texte en harmonie avec les principes de la réforme financière, entreprise par le Gouvernement polonais.

D'après ces nouvelles dispositions, l'exportation des valeurs étrangères, des devises ainsi que des marks polonais est autorisée, à la sortie de Pologne, jusqu'à 1.000 « zloty », sans autorisation spéciale : de 1.000 à 5.000 « zloty », l'autorisation de la P. K. K. P. est nécessaire; au delà de 5.000 « zloty », l'intéressé doit se munir d'une autorisation du commissaire des devises.

D'autre part, la P. K. K. P. et les « banques de devises » pourront dorénavant ouvrir des comptes, accorder des crédits, délivrer ou payer des chèques ou autres obligations en devises étrangères : toutefois les paiements en devises étrangères doivent être affectés aux « besoins économiques », visés par les articles 6 à 9 de l'arrêté précité du 27 juillet 1923; ou bien encore à la souscription aux actions de la nouvelle « Banque de Pologne » et aux emprunts libellés en monnaies étrangères; de plus, toute personne, physique ou morale, résidant ou ayant son siège à l'étranger, peut disposer des sommes en valeurs étrangères déposées à son compte, sans limitation, mais à la condition que ces sommes soient destinées directement à l'étranger. Cette prescription ne concerne pas les comptes spéciaux visés par l'article 19 de l'arrêté du 27 juillet 1923.

Le Ministère du Trésor peut même accorder à certaines banques la facilité de recevoir des dépôts, ouvrir des comptes, effectuer des paiements en devises étrangères, etc., sans être assujetties aux conditions précédemment énumérées.

Enfin, l'article 55 de l'arrêté du 27 juillet 1923 reçoit une rédaction nouvelle, aux termes de laquelle les prescriptions dudit arrêté ne s'appliquent pas à la monnaie russe; de plus, aucune limitation n'est apportée à la circulation de la monnaie métallique étrangère à l'intérieur du territoire polonais.

III. — VOIES DE COMMUNICATION

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT POLONAIS.

Le Ministère des Chemins de fer de Varsovie vient de publier les renseignements concernant le fonctionnement du réseau ferré de l'Etat polonais en 1922 (Voir sur l'exercice 1921 *la Pologne* du 1^{er} juillet 1923, pages 31 et suivantes).

La longueur des lignes de chemins de fer, qui était de 15.893 kilomètres au commencement de janvier, avait atteint 16.653 kilomètres en décembre, ce qui fait ressortir à 760 kilomètres l'augmentation acquise au cours de l'exercice 1922 : cette augmentation provient d'une part de la prise de possession par l'administration polonaise des chemins de fer de la Haute-Silésie polonaise, d'autre part de la mise en exploitation de la ligne nouvellement construite Kutno-Strzalkow.

Par direction, le réseau ferré polonais se répartit de la manière suivante : Varsovie : 2.033 kilomètres; Radom : 2.321 km.; Wilno : 3.021 km.; Cracovie : 1.398 km.; Lwow : 1.949 km.; Stanislawow : 1.119 km.; Poznan : 2.315 km.; Gdansk : 1.983 km.; Katowice : 514 km.

En raison de la situation financière, seuls, les travaux de construction ou d'aménagement des voies les plus urgents ont été exécutés en 1922.

Le matériel roulant, utilisé en 1922, comportait 4.374 locomotives, dont 2.650 en service journalier; 9.454 wagons de voyageurs, dont 6.229 en service journalier; 97.145 wagons de marchandises, dont 79.487 en service journalier; soit, par kilomètre de voie ferrée, 0,27 locomotive; 0,6 wagon de voyageurs; 6,1 wagons de marchandises : ces chiffres sont notablement inférieurs à ceux fixés par le programme du Ministère des Chemins de Fer (0,4 locomotive; 0,8 wagon de voyageurs; 7,8 wagons de marchandises).

Pour arriver à ces « minima », il a été envisagé d'acheter annuellement, pendant dix années, 400 locomotives, 785 wagons de voyageurs, et 8.800 wagons de marchandises; au cours de chacune des années 1919, 1920, 1921, 1922, l'Etat polonais a acheté 19, 198, 95, 112, soit, au total, 424 locomotives; 15, 30, 120, 209, soit, au total, 374 wagons de voyageurs; 110, 1.960, 4.580, 2.044, soit, au total, 8.694 wagons de marchandises, auxquels il convient d'ajouter 4.600 wagons américains de 30 tonnes.

Tous ces achats ont été effectués au comptant, sauf celui de 150 locomotives et de 4.600 wagons, pour lequel un crédit a été consenti aux Etats-Unis.

En outre, au cours de l'année 1922, on a réduit aux dimensions normales la longueur d'essieu de 2.179 wagons à voie large, abandonnés par les Russes dans leur retraite : jusqu'à 1922, cette opération a porté sur un total de 614 wagons de voyageurs et de 8.560 wagons de marchandises.

La proportion de matériel inutilisé, en raison des avaries, est tombée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1922, de 36,72 % à 32,87 %

pour les locomotives; de 26,16 % à 22,8 % pour les wagons de voyageurs; de 12,65 % à 9,5 % pour les wagons de marchandises : 11 % des réparations ont été effectuées dans les ateliers privés.

En ce qui concerne les approvisionnements, la plus grosse dépense est nécessitée par le charbon, dont les besoins pour un an s'élèvent à 6 millions de tonnes; 45 % de cette quantité sont fournis par les bassins de Dombrowa et de Cracovie; 55 %, par les mines de Haute-Silésie polonaise.

Le personnel des chemins de fer polonais comprenait au 1^{er} janvier 1922, 167.410 employés ou ouvriers : il a été diminué de 2,1 %, à la date du 1^{er} janvier 1923, et réduit à 163.904 unités.

Les distances suivantes ont été couvertes, en 1922, sur le réseau polonais (à l'exception de la direction de Katowice) : 43.939.667 kilomètres par les trains de voyageurs; 32.522.354 kilomètres par les trains de marchandises : en essieux-kilomètres, les chiffres suivants ont été obtenus : trains de voyageurs : 1.212.224.050; trains de marchandises : 2.450.526.939, soit, respectivement, par kilomètre de ligne 75.971 et 153.533 : ces résultats constituent par rapport à l'année 1921 une augmentation de 33 % et de 20 %.

En 1922, 140.079.567 voyageurs ont utilisé le réseau ferré polonais (à l'exception de la direction de Katowice) pour un parcours global de 8.958.672.790 personnes-kilomètres; au surplus, 247.937 tonnes de bagages ont couvert 34.739.354 tonnes-kilomètres, et 40.309.803 tonnes de marchandises, 8.753.362.223 tonnes-kilomètres.

Le parcours moyen d'un voyageur a donc été de 63,9 kilomètres; d'une tonne de bagages, 140,1 kilomètres; et d'une tonne de marchandises, 216,4 kilomètres.

Sur un kilomètre de voie ferrée, il a été transporté, en moyenne, 561.496 voyageurs; 2.177 tonnes de bagages et 548.628 tonnes de marchandises; ces chiffres sont supérieurs de 18,6 % et 63,5 % à ceux de 1921, pour les voyageurs et pour les marchandises; ils sont inférieurs de 0,6 %, pour les bagages.

Les résultats financiers de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat polonais (à l'exception de la direction de Katowice) se présentent de la manière suivante pour l'année 1922 : recettes : 303 milliards 150.180.041 marks polonais; dépenses : 298.996.481.674 marks polonais.

En ce qui concerne la direction de Katowice, les recettes se sont élevées, pendant le deuxième semestre de l'année 1922, à 20.063 millions 231.640 marks polonais; les dépenses, à 23.053.477.790 marks polonais.

Il résulte donc des chiffres précédents que l'excédent des recettes sur les dépenses a été, pour l'ensemble de l'année 1922, de 1 milliard 163.452.217 marks polonais.

Dans le total global des recettes, 31 % ont été fournis par le transport des personnes; 62 %, par le transport des marchandises; 7 %, par des sources diverses.

D'autre part, 59 % des dépenses ont été absorbées par la rémunération du personnel; 41 %, par les frais de matériel.

Il convient de remarquer que les indications précédentes ne suffisent pas à donner la physionomie exacte du budget des chemins de fer de l'Etat polonais en 1922 : en effet, un certain nombre de services gratuits ou d'exonérations sont imposés à l'administration, qui diminuent dans des proportions sensibles ses recettes : on peut donc penser que le bénéfice laissé par l'exploitation est bien inférieur à la réalité : d'après un article publié par la revue *Przegląd Gospodarczy* ce bénéfice devrait être majoré réellement de 15.400.000.000 marks polonais.

A. MERLOT.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Revue d'histoire diplomatique (n^{os} 3 et 4, 1923). — W. M. KOZŁOWSKI :
Le dernier projet d'alliance polono-française (1792-1793).

En 1792, dès que les confédérés de Targowica eurent, grâce à l'appui des troupes russes, assuré leur succès, les difficultés commencèrent entre les nouveaux dirigeants de la politique officielle polonaise et le marquis d'Escorches de Sainte-Croix — devenu le citoyen Descorches — ministre plénipotentiaire de France près le roi et la République. Finalement, Descorches dut quitter Varsovie le 10 octobre, laissant la légation aux soins de deux secrétaires qui y demeurèrent seulement en qualité de personnes privées.

Bon nombre de patriotes polonais, membres de la Diète, anciens ministres, s'étaient alors retirés à Leipzig après le triomphe des confédérés. En rentrant en France, Descorches séjourna quelque temps à Leipzig afin de s'entretenir avec eux et avant de quitter cette ville, il engagea un Français nommé Parandier, ancien secrétaire d'Ignace Potocki, connaissant bien la langue et les affaires polonaises, à entretenir une correspondance avec lui. Rentré à Paris, il fit accréditer Parandier comme agent secret auprès des réfugiés polonais qui paraissaient les vrais représentants de la nation. Ainsi s'opéra ce fait que M. Kozłowski qualifie de capital pour les prochaines relations de la France et de la Pologne : « La rupture avec la France de la Pologne officielle, représentée par la confédération de Targowica, mais en réalité soumise à la Russie et la nouvelle alliance de la Pologne patriote avec la France républicaine ».

Au fond, tout ceci n'est qu'un mince épisode des relations franco-polonaises et n'a qu'une valeur documentaire, mais l'érudite et intéressante étude de M. Kozłowski fait revivre de façon fort agréable les détails de l'action du comité de Leipzig, il trace de bons portraits de ses principaux membres et apporte quelques indications peu connues.

On sait qu'en définitive, les réfugiés de Leipzig envoyèrent Kosciuszko auprès du gouvernement français afin d'obtenir son appui

pendant l'insurrection qu'ils projetaient. En annexe, M. Kozlowski a donné une analyse détaillée des deux mémoires que le grand patriote porta à Paris : l'un représentait tous les avantages que la France pouvait retirer d'une révolution en Pologne, l'autre donnait une image des forces militaires polonaises, du nombre et de la position des armées russes, de l'esprit et de la conduite de ces armées, de la disposition d'esprit dans les diverses classes de la société et des sentiments de la population envers le roi et la royauté.

On a peu de renseignements aussi bien dans les archives polonaises que françaises sur la façon dont furent accueillies ces ouvertures. L'inimitié entre la Montagne et la Gironde fit que Kosciuszko ne put s'adresser qu'à un seul de ces partis. Les Girondins étaient encore au pouvoir : il se mit donc en rapport avec le ministre des Affaires étrangères Lebrun dont il aurait obtenu par écrit la promesse que la France saisisrait la première occasion de secourir la Pologne.

En effet, dit M. Kozlowski, Sémonville qui se trouvait avec la flotte près de Naples, obtint l'ordre de se rendre dans la mer Noire pour soutenir les Turcs. La Suède fit une convention avec la France selon laquelle elle devait mettre sur pied 60.000 soldats, 15 vaisseaux et 12 frégates. Malheureusement, la trahison de Dumouriez, la défaite des armées françaises, et le règne de la terreur qui extermina tous les chefs des Girondins, détruisirent ce plan si plein de promesses et si bien combiné. Le dernier projet d'alliance franco-polonaise échoua, mais ce n'était que pour faire place à de nouvelles tentatives qui rapprochèrent de plus en plus les deux nations.

Il faut féliciter M. Kozlowski d'avoir su par cet utile travail mettre en lumière ce curieux aspect qu'eurent à un moment les relations franco-polonaises à la veille de la catastrophe qui allait emporter la Pologne. J'ajoute que la narration de l'écrivain polonais écrite en une langue excellente se lit avec beaucoup d'agrément.

HENRI DE MONTFORT.

Accusé de réception.

AGENCE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE (6 février 1924). — *Supplément polonais aux feuilles de dépêches.*

LES ANNALES (24 février 1924). — STÉPHANE AUBAC : *Les bibliothèques polonaises se reconstituent.*

LE CUR (25 janvier et 2 février 1924). — *La situation : en Pologne.*

L'EUROPE ORIENTALE, revue publiée par l'Institut pour l'Europe Orientale, à Rome (31 janvier 1924). — *Il circolo « Leonardo di Vinci » di Varsavia.* — ROMAN POLLAK : *Bibliografia Dantesca in Polonia* (analyse critique de *Dante w Polsce*, par S. P. KOSZOROWSKI).

L'EXPANSION COMMERCIALE DE LA FRANCE (novembre 1923), organe du Comité National des Conseillers du Commerce extérieur. — *Collaboration franco-polonaise : stagiaires polonais en France; le voyage en France de la délégation des élèves de l'Ecole Polytechnique de Varsovie.*

GAZETTE DE PRAGUE (30 janvier et 2 février 1924). — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne.*

GAZETTE DE PRAGUE (16 février 1924). — EUGÈNE POITEVIN : *La politique extérieure de la Pologne.*

GAZETTE DE PRAGUE (20 février 1924). — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne.*

LA GAZETTE DE PRAGUE (23 février 1924). — GEORGES BIENAIMÉ : *Deux voisins enne-*

- mis : Pologne — Lithuanie. — X*** : *Le transit du charbon polonais par la Tchécoslovaquie.*
- LE LLOYD COMMERCIAL (1^{er} février 1924). — Belgique-Pologne.
- LE MONDE NOUVEAU (janvier-février 1924). — EDWARD WORONECKI : *Exposition de l'art français à Varsovie.*
- LA MUSE FRANÇAISE (10 janvier 1924). — MARYA KASTERSKA : *La poésie française en Pologne.*
- LA REVUE BLEUE (2 février 1924). — STÉPHANE AUBAC : *Pologne : De bonnes finances gage de bonne politique.*
- LA REVUE BLEUE (16 février 1924). — STÉPHANE AUBAC : *La situation en Europe Orientale au moment de la réunion de la Conférence balte à Varsovie.*
- LA REVUE HEBDOMADAIRE (9 février 1924). — MONTJOYE : *Le comte Maurice Zamoyski.*
- LA REVUE HEBDOMADAIRE (23 février 1924). — G. JEAN-AUBRY : *La vie et l'œuvre de Joseph Conrad.* — JOSEPH CONRAD : *Jusqu'au bout de la chaîne.*
- REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE (janvier-mars 1924). — S. C. : *Carnot en Pologne* (1816).
- LA VIE (15 février 1924). — ANDRÉ MÉNABRÉA : *Le comte Maurice Zamoyski.*
- LA RIB (15 février 1924). — RAOUL MONMARSON : *Acheter du bois en Europe Orientale.*

INFORMATIONS DIVERSES

Le dimanche 24 février 1924, l'Union des Anciens Combattants polonais en France, d'Union des Anciens Combattants et Insurgés polonais, l'Union des anciens combattants de l'armée Haller ont organisé une garde d'honneur à la tombe du Soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile : à 5 heures, a été allumée solennellement la Flamme du Souvenir.

Le comte Alexandre Szembek, chargé d'affaires de Pologne, les fonctionnaires de la Légation et du Consulat de Pologne, de nombreuses personnalités françaises et polonaises assistaient à cette cérémonie.

*
**

Sous la présidence du comte Stéphane Tyszkiewicz, le professeur N. Jorga, membre de l'Académie royale de Roumanie, a fait, le dimanche 24 février 1924, à la Maison des Etudiants polonais, une remarquable conférence sur « les relations littéraires entre la Roumanie et la Pologne ». Cette conférence a été suivie d'une belle partie artistique, exécutée par des artistes roumains.

*
**

Le Conseil d'administration de l'Association France-Pologne s'est réuni le samedi 23 février 1924, sous la présidence de M. Albert Tirman, conseiller d'Etat.

Parmi les questions étudiées, signalons les suivantes : création d'un monument aux soldats polonais morts en France de 1796 à 1918; situation intellectuelle et morale des ouvriers polonais en France; commémoration de la fête nationale de la Pologne, le 3 mai 1924.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-36

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Cie DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. Worms et Cie, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK ŚWIAZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. St. GRABIANOWSKI et Cie, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 31, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et Cie, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. ARTHUR BERTRAND ET C^{ie}, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.

Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Etablissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

Maurice DETOURBE, Fabricant de vernis, peintures et encres d'imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.

François DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS FRÈRES et C^{ie}, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

LOUIS ESTÈVE, Industriel, 49, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS et C^{ie}, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.

André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 2, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).

K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANEAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LEGARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

A. MONTOIS, Capitaine au long-cours, négociant, fournitures générales pour la marine, 12, place de la Bourse, Bordeaux.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.

Stanislas PIETRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.

Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM SCHEURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^{ie} SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Cazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 76, rue Taitbout, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS

SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK; Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spólek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzyńska 11-13
CRACOVIE, Główny Rynek 18
KATOWICE, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
ŁÓDŹ, Piotrkowska 75
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
SOSNOWIEC, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Żeglarska 26
VARSOVIE, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZBASZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

New - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.